

# Webinaire

## *Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)*

**Prévention et actions en Nouvelle-Aquitaine (PREVA'NA), « Tu bouges t'es bien ! » 2024-2028**

***« Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de  
bonne santé »***

**Le mardi 19 décembre 2023 – de 14h00 à 16h30**

*Visioconférence*

# Ordre du jour



**Ouverture par Marie-Laure LAFARGUE**, Conseillère Régionale déléguée à la prévention en santé, sport-santé, santé des jeunes et des personnes précaires.

I - Le contexte et enjeux

II - L'AMI PREVA'NA 2024-2028 : Une grande priorité l'activité physique

III - Priorité 1 : « Développer des actions structurantes et innovantes en matière de prévention et de promotion de la santé misant sur l'activité physique »

IV - Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité »

V - Les critères de recevabilité et de sélection

VI - Les bénéficiaires

VII - Les modalités d'intervention

VIII - Les modalités de candidature

IX - les échéances

X - Les contacts



- **A travers la Feuille de route santé 2023-2028**, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite s'engager notamment à agir sur les déterminants de santé par la création d'environnements favorables à la santé, par la promotion d'une bonne santé et la prévention, en proposant des actions sur les comportements individuels et collectifs, et par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs de secteurs différents, bien au-delà du secteur des soins.
  
- Elle souhaite **promouvoir l'activité physique** et agir sur certains déterminants de santé en s'adressant prioritairement **aux publics jeunes relevant de son champ de compétences (lycéens, apprentis, jeunes accueillis en mission locale)** et à travers l'objectif 2 de la Feuille de route santé « *Affirmer une ambition de promotion de la santé et de prévention : miser sur l'activité physique* » de la priorité 3 « *Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de bonne santé* ».

# I – CONTEXTE ET ENJEUX REGIONAUX



- La Région dans le cadre d'un pilotage inter-directions (Services santé, sport et éducation) a déployé le programme régional « **Tu bouges t'es bien !** » afin de promouvoir l'activité physique pour les publics suivants : les lycéens, les apprentis et les jeunes suivis en mission locale.
- Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Rectorats, l'ARS et la DRAJES travaillent en partenariat pour le déploiement d'actions de promotion de l'activité physique, véritable levier pour agir sur tous les déterminants de santé.

<https://playplay.com/app/share/nouvelle-aquitaine/dfc8cf71-49db-486b-bc95-5b9af7194853>



### ➤ L'AMI PREVA'NA 2024-2028 se décline en deux priorités :

- ✓ **Priorité 1** : Développer des actions structurantes et innovantes en matière de prévention et de promotion de la santé misant sur l'activité physique.
- ✓ **Priorité 2** : « Tu bouges t'es bien ! » : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité.

# III – Priorité 1 : « Développer des actions structurantes et innovantes en matière de prévention et de promotion de la santé misant sur l'activité physique »

Cette priorité se décline en deux objectifs :

- **Objectif 1** : Soutenir des structures régionales et des opérateurs professionnels identifiés comme chefs de file dans la mise en place d'actions préventives structurantes sur les enjeux de l'activité physique des jeunes.
- **Objectif 2** : Favoriser l'émergence de projets structurants locaux innovants portés par des collectivités locales et/ou des acteurs locaux de prévention, reflétant des problématiques territoriales spécifiques et s'adressant directement aux jeunes.

Les thématiques à traiter obligatoirement en lien avec l'activité physique sont les suivantes :

- Développement des compétences générales et psychosociales permettant aux jeunes d'être mieux responsabilisés sur leur santé (estime de soi, relation aux autres, etc.),
- Démarche « d'aller vers » en ciblant prioritairement les territoires ruraux (ZRR) et les quartiers politique de la ville,
- Santé mentale,
- Prévention des pathologies chroniques et de l'obésité,
- Prévention des addictions,
- Éducation par les pairs,
- Action sur les environnements et le cadre de vie.

### III – Priorité 1 : « Développer des actions structurantes et innovantes en matière de prévention et de promotion de la santé misant sur l'activité physique »

**Les projets proposés devront obligatoirement :**

- **Répondre à au moins un de ces des deux objectifs.**
- **Cibler les jeunes** et notamment les lycéens, les apprentis et les jeunes suivis en Mission Locale dans leur milieu de vie, leur entourage et/ou leur environnement.
- **Promouvoir des partenariats locaux** et une démarche « d'aller-vers ».
- **Associer les jeunes**, les parents et l'ensemble de la communauté éducative.
- **S'inscrire prioritairement dans une démarche de coordination territoriale** avec les Contrats Locaux de Santé (CLS), ou bien les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
- **Mettre en place un volet évaluatif tout au long du projet** (questionnaire simple au début et à la fin, ou bien des fiches d'évaluation de pratique par exemple).

## IV – Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité »

Dans le cadre de cette priorité, il s'agit de mettre en place sur les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine des actions de promotion de l'activité physique et de limitation de la sédentarité chez les jeunes. L'objectif général du programme régional « Tu bouges t'es bien ! » est d'augmenter la pratique d'activité physique des jeunes (16-25 ans) et de diminuer leur sédentarité.

Les trois grands objectifs stratégiques partagés du programme régional « Tu bouges t'es bien ! » sont les suivants :

- **Objectif stratégique 1** : Aller chercher les jeunes les plus éloignés de la pratique d'activité physique (difficultés d'accès aux infrastructures et aux activités) en les plaçant au centre de l'objectif de renforcement de l'activité physique ;
- **Objectif stratégique 2** : Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région exemplaire autour de la promotion de l'activité physique des jeunes par une action sur les jeunes, les communautés et les environnements ;
- **Objectif stratégique 3** : Mobiliser les acteurs et développer une culture partagée et des démarches collaboratives pour la promotion de l'activité physique.



## IV – Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité »

Les projets proposés devront répondre obligatoirement à au moins un des deux objectifs suivants :

- **Objectif 1 : Faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une région exemplaire en matière de promotion de l'activité physique.**
- **Objectif 2 : Mobiliser les acteurs et développer une culture partagée et des démarches collaboratives pour la promotion de l'activité physique en Nouvelle-Aquitaine.**

# IV – Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité »

## Objectif 1 : Faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une région exemplaire en matière de promotion de l'activité physique

Le projet proposé devra permettre soit de :

### Axe 1 : Agir sur les comportements des jeunes

- **Changer les attitudes et les motivations des jeunes vis-à-vis de l'activité physique**, en :
  - **Proposant des actions de sensibilisation** au sein des lycées, des missions locales et des CFA et ce autour d'une gouvernance et d'un pilotage partagé (impliquer les jeunes dans une démarche de pair-aidance, les parents, les référents jeunesse des lycées...).
  - **Mettant en place des actions innovantes permettant l'accès à de nouvelles activités attrayantes**, variées et conviviales mettant l'accent par exemple sur l'innovation par le numérique afin de promouvoir l'activité physique pour les jeunes les plus sédentaires.
- **Proposer des actions agissant sur des leviers d'engagement et de motivation** afin d'atteindre les habitudes de vie tels que : les défis par exemple, les parcours activité physique, les parcours du cœur scolaire.
- **Proposer des actions de sensibilisation à destination de l'entourage** (parents, enseignants, éducateurs, animateurs...) afin qu'il valorise l'activité physique et encourage les jeunes à augmenter leur niveau de pratique.

# IV – Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité »

## Objectif 1 : Faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une région exemplaire en matière de promotion de l'activité physique

Le projet proposé devra permettre soit de :

### Axe 1 : Agir sur les comportements des jeunes

- **Proposer des actions afin de promouvoir les mobilités actives** : pour les déplacements quotidiens (le vélo, le roller ou la marche à pied), modes de déplacement qui utilisent la seule énergie humaine. Ces actions doivent être portées plutôt à l'échelle intercommunale dans une démarche de coordination des acteurs.
  
- **Soutenir des actions de pair-aidance » et d'initiative jeunes** en s'appuyant :
  - sur les réseaux des **référénts jeunesses** dans les lycées,
  - sur les **Conseils de Vie Lycéenne (CVL)**,
  - sur un **réseau de référénts jeunes** :
    - dans les Missions Locales en lien avec l'ARML,
    - dans les CFA.



# IV – Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité »

## Objectif 1 : Faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une région exemplaire en matière de promotion de l'activité physique

### Axe 2 : Soutenir des actions permettant d'adapter l'environnement pour faciliter le mouvement :

- **Proposer des actions concernant les conditions environnementales** (physiques, urbanistiques, organisationnelles, institutionnelles) **qui favorisent l'activité physique** pendant le temps scolaire et en dehors (temps péri ou extra-scolaire), pendant les loisirs et dans la vie quotidienne, afin que les jeunes puissent mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises (équipements adaptés au sein des établissements ou dans les rues par exemple).
- **Proposer des actions permettant d'intégrer la dimension de promotion de l'activité physique dans les politiques d'aménagement urbain** en faisant le lien avec les Contrats locaux de mobilité, le Plan régional Vélo et des stratégies de développement des transports scolaires et le Plan Régional Santé Environnement (PRSE).
- **Mettre en place des actions de promotion de l'activité physique des jeunes dans le cadre des Contrats de territoire** et le volet santé de ces derniers.



# IV – Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité »

## Objectif 2 : Mobiliser les acteurs et développer une culture partagée et des démarches collaboratives pour la promotion de l'activité physique en Nouvelle-Aquitaine

Axe 1 : Mettre en place des Temps d'Échanges de Pratiques (TEP) régionaux en visioconférence entre les acteurs bénéficiaires de l'AMI pour partager les résultats et les fiches pratiques.

Axe 2 : Proposer des formations-actions à destination des acteurs engagés dans le programme « Tu bouges t'es bien ! ».

Axe 3 : Organiser une conférence régionale annuelle « Tu bouges, t'es bien ! » :

- Valoriser les expérimentations et capitaliser pour essaimer les bonnes pratiques concernant la promotion de l'activité physique auprès des jeunes sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.
- Associer les réseaux ou groupes d'acteurs à l'échelle locale (parents d'élèves, intervenants de l'Education nationale, des missions locales, du secteur de l'apprentissage, réseau associatif, EPCI, CLS... ).

# IV – Qui peut vous aider à mettre en place d'une démarche territoriale de promotion de l'activité physique

## ➤ Qui peut vous aider à mettre en œuvre cette démarche territoriale de promotion de l'activité physique ?

### ▪ Structures au niveau national :

- Santé publique France,
- L'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS).

### ▪ Structures en région Nouvelle-Aquitaine permettant un accompagnement :

- L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine (IREPS),
- Le Service de Soutien Méthodologique et d'Innovation en Prévention du CHU de Bordeaux,
- La Chaire Prévention de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED),
- L'équipe MeRISP « Méthode pour la recherche interventionnelle en santé des population (MeRISP) » centre Inserm U1219, Bordeaux Population Health, Université de Bordeaux,
- La Chaire sport santé,
- L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine.



# V - LES CRITERES DE RECEVABILITE ET DE SELECTION



## 5 -1 - Projets et activités éligibles

### 5-1-1- Les projets éligibles

Pour pouvoir être retenu, le projet proposé devra répondre aux conditions suivantes :

- **Être cohérent par rapport aux objectifs du présent AMI.**
- **Privilégier les interventions ciblant plusieurs acteurs** : jeunes, familles, intervenants à plusieurs niveaux de l'action (lycée, mission locale, CFA, collectivités) sans les mettre en concurrence.
- **Inscrire les actions dans une approche pluri-partenariale** gage de réussite du projet en mobilisant au moins 2 structures partenaires sur le territoire (établissement scolaire, collectivité locale, Mission locale, CFA, association sportive, collectivité locale, urbaniste, société de transport, entreprise...).
- **Inscrire ces actions dans un cadre pluriannuel** (durant au moins 2 ans).

# V - LES CRITERES DE RECEVABILITE ET DE SELECTION



- **Les projets proposés devront obligatoirement :**
  - **Cibler les jeunes, les lycéens, les apprentis et les jeunes suivis en Mission Locale** dans leur milieu de vie, leur entourage et/ou leur environnement.
  - **Proposer des actions adaptées, c'est-à-dire stimulantes, amusantes basées sur la notion de plaisir, de collectif et de solidarité.**
  - Mettre en place des actions concernant l'activité physique où les jeunes ont « droit au chapitre » dans **une logique d'empowerment** (choix, autonomie dans les pratiques, etc.).
  - **Privilégier des projets non compétitifs.**
  - **Proposer une fiche de pratiques coordonnées permettant la reproduction et/ou l'essaimage des actions sur d'autres territoires de la région.**
  - **Mettre en place un volet évaluatif tout au long du projet (questionnaire simple au début et à la fin, ou bien des fiches d'évaluation de pratique par exemple).**
  
- L'intégration des éléments complémentaires suivants seront appréciés :
  - la mobilisation préalable des acteurs pour le développement de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité des jeunes (dans une démarche territoriale) dans le cadre par exemple d'un CLS, d'une CPTS.
  - le déploiement de projet sur des territoires prioritaires : territoires ruraux, territoires politique de ville.





### 5-1-2- Les activités éligibles

- Etudes de faisabilité, Assistance à maîtrise d’Ouvrage (AMO).
- Démarches innovantes en matière de mise en œuvre d’activité physique à destination des jeunes.
- Evaluation, activité de recherche actions et formations-actions non diplômantes.
- Actions structurantes au niveau régional en matière de prévention concernant les thématiques prioritaires suivantes : promotion de l’activité physique et lutte contre la sédentarité des jeunes, santé mentale, prévention des addictions.

### 5 -2 - Projets inéligibles

#### **Ne sont pas éligibles à l’aide régionale :**

- Les demandes concernant la formation professionnelle initiale et continue diplômante.
- Les projets portant sur l’accompagnement individuel ou collectif autour d’une pathologie donnée.
- Les actions d’information : telles que les Forums, les cours théoriques, les sensibilisations pures.

# VI - LES BENEFICIAIRES



**Les candidats peuvent être les structures suivantes, implantées dans le territoire régional :**

- Les établissements scolaires et notamment les lycées publics et privés, les lycées professionnels et les lycées agricoles.
- L'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et les missions locales.
- Les CFA.
- Les Maisons Familiales et Rurales.
- Etablissements de santé publics et privés.
- Les Associations.
- Les Collectivités.

**Les Organismes de formation ne sont pas concernés.**

**1 seul projet éligible par structure.**

# VII - MODALITES D'INTERVENTION



## 7-1- Les coûts éligibles

Dans le cadre du projet proposé, les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Fournitures indispensables à la réalisation du projet (sauf articles considérés comme valeurs immobilisées tels que téléviseurs, caméscopes, ordinateurs...).
- Frais relatifs aux personnels de la structure mobilisés spécifiquement sur le projet (**sans excéder les 55%. Aucune révision des plans de financement ne sera possible après le dépôt de dossier**).
- **Les frais généraux seront plafonnés à 20% des frais de personnel.**
- Rémunération d'intervenants extérieurs.
- Opérations de valorisation du projet : frais de communication et d'impression.

**Les frais de formation et les frais de mission en France ou à l'étranger ne sont pas éligibles s'ils ne sont pas indispensables à la réalisation directe de l'action.**

Les dossiers sont recevables dans la limite des crédits ouverts.

**L'aide octroyée par la Région n'est pas forfaitaire mais proportionnelle aux dépenses réalisées. Si celles-ci sont inférieures aux dépenses prévisionnelles, l'aide sera donc calculée au prorata.**

# VII - MODALITES D'INTERVENTION



## 7-2- La durée de l'aide au projet

**L'aide est mobilisable sur 2 ans maximum.**

## 7-3- Le taux d'aide

La Région interviendra sur les dépenses éligibles pendant 2 ans maximum à hauteur de :

- **Priorité 1** :
  - 30% maximum pour les projets à dimension régionale.
  - 20% maximum pour des projets structurants locaux.
- **Priorité 2** :
  - 60% maximum pour les projets situés dans les territoires les plus éloignés dans une démarche « d'aller vers ».

## VIII - MODALITES DE CANDIDATURE



- La date de réception par la Région de la lettre d'intention ainsi que du dossier doit être antérieure à la date de démarrage de l'opération. Toutes les dépenses antérieures à la lettre d'intention ne pourront pas être prises en compte.
- Le porteur de projet doit compléter le présent dossier et le transmettre à l'attention du Président du Conseil Régional par voie numérique à l'adresse mail suivante : [contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr) en y joignant les pièces demandées (cf. dossier de demande de subvention).
- A réception des projets, en amont du Comité d'experts, **une phase d'échanges et de dialogue de projet sera organisée avec le service santé et sport et ce, à la demande du porteur de projets.**
- **Un Comité d'Experts (composé de médecins et de chercheurs)** se réunira pour examiner de manière pluridisciplinaire les projets et rendre un avis d'experts afin de choisir les plus efficaces au regard de l'état de l'art en matière de prévention.

**La décision finale appartient aux élus du Conseil Régional qui délibèrent en Commission Permanente.** Les décisions finales sont notifiées par courrier.

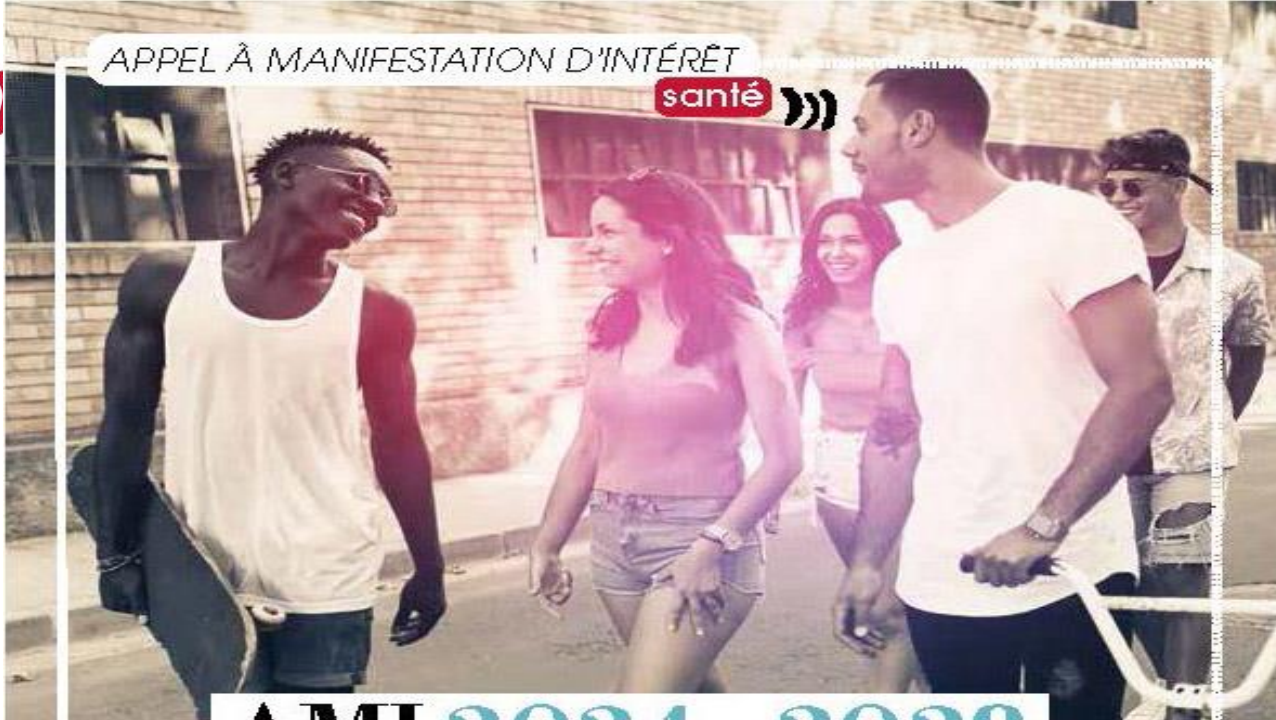
## Ouverture de l'AMI du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2027

Un accompagnement et une instruction des projets en continu seront réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- La demande est à présenter uniquement sur le **formulaire intitulé « Appel à manifestation d'intérêt PREVA'NA 2024-2028 »**.
- **Deux périodes de dépôt par an :**
  - **Mi janvier pour un passage en CP de mai (Comité d'experts mi-février),**
  - **Mi avril pour un passage en CP de novembre (Comité d'experts fin mai).**
- Chaque dossier reçu fera l'objet d'un accusé réception par mail.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

santé



# AMI 2024 - 2028 PREVA'NA

Prévention et actions en Région Nouvelle-Aquitaine



Faire de la Nouvelle-Aquitaine  
un territoire de bonne santé

Rendez-vous sur :  
[les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)



[nouvelle-aquitaine.fr](https://nouvelle-aquitaine.fr)



# X – CONTACTS



Claire LAGARDE

05-87-21-20-03

06-14-22-46-46

Cheffe de Projet Prévention, santé, Service santé

[claire.lagarde@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:claire.lagarde@nouvelle-aquitaine.fr)

[contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr)

Stéphanie TORSET

05-49-55-76-42

Gestionnaire administrative et financière, Service santé

[contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr)







**Nous vous remercions pour votre participation et votre implication**

